

# Sanction de 20 millions infligée à Fnac Darty

Publié le 27 juillet 2018

---

L'Autorité de la concurrence a imposé en juillet 2018 une amende de 20 millions d'euros à Fnac Darty pour ne pas avoir respecté ses engagements et ne pas avoir réalisé la cession de trois magasins. C'était en effet l'une des conditions posées au rapprochement des deux entreprises.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Lire le communiqué](#)

L'Autorité inflige à Fnac Darty une sanction de 20 millions d'euros pour ne pas avoir réalisé la cession de trois magasins, qui était l'une des conditions posées à son feu vert à l'opération

**Autorisation en 2016  
du rachat de Darty par la Fnac,**

**à condition de vendre 6 magasins  
à une enseigne concurrente**

Darty Belleville, Darty Italie Deux, Fnac Beaugrenelle,  
Darty Saint-Ouen, Darty Wagram, Darty Velizy

**3 magasins n'ont pas été cédés  
à un repreneur agréé  
dans les délais impartis**

Darty Saint-Ouen, Darty Belleville, Fnac Beaugrenelle

**20M€  
de  
sanction**

En substitution des cessions  
non réalisées,  
**Obligation de vendre  
2 autres magasins**

Darty Montmartre et Darty Passy